

*Questions orales***L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE  
CANADA—ÉTATS-UNIS**

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre d'État (Agriculture) a reconnu au cours de la fin de semaine que depuis la venue du libre-échange, il y a eu en fait un ralentissement des échanges entre le Canada et les États-Unis.

Dans ces conditions, quelles raisons le premier ministre trouve-t-il à autoriser, contrairement à la loi, l'entrée des voitures d'occasion américaines sans obligation de satisfaire aux normes de sécurité canadiennes?

[Français]

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports):** Monsieur le Président, il est très évident que dans le cadre des automobiles usagées qui viendraient des États-Unis, le ministère des Transports a déjà procédé à une série de changements dans les règles concernant les véhicules, particulièrement ceux qui ont plus de huit ans d'existence, et nous allons adapter les règlements du marché canadien en fonction des règles de sécurité canadiennes. Je peux garantir à la Chambre qu'à mesure que les procédures vont s'appliquer, les règles canadiennes vont s'ajuster, et que d'aucune façon les voitures usagées venant des États-Unis ne respecteront pas les règles canadiennes de sécurité.

[Traduction]

**M. Langdon:** Monsieur le Président, le gouvernement a dit en fait que les normes de sécurité seraient respectées pour ce qui concerne le Canada dans cet accord avec les États-Unis. Je redemande donc au gouvernement pourquoi cette volte-face, pourquoi cette décision de laisser tomber cette promesse faite aux Canadiens, pourquoi soumettre encore une fois la sécurité canadienne aux aléas de la négociation.

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports):** Monsieur le Président, mon collègue sait que ce qu'il dit est absolument inexact. Il le sait très bien. Il sait, par exemple, que nous avons changé la réglementation pour ce qui concerne les compteurs de vitesse métriques et les étiquettes de carburant bilingues. À l'étape actuelle, avec les normes de sécurité américaines existantes nous allons bientôt remplacer la réglementation en vigueur par l'obligation de déclarer les vices. Et après 1990, tous les véhicules d'importation vont respecter la réglementation canadienne. Il le sait parfaitement bien. Je ne trouve pas qu'il soit sage de mélanger politique et sécurité.

[Français]

**LES MINES**

**M. Guy St-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

L'entente Canada-Québec sur le développement minéral prend fin en mars 1990. Cette entente a relativement bien répondu aux objectifs qui avaient été fixés, mais il reste beaucoup à faire concernant la recherche et le développement minier au Québec.

Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut nous confirmer aujourd'hui qu'il a actuellement des pourparlers avec le gouvernement du Québec dans le but de reconduire cette entente pour les cinq prochaines années, pour la survie de l'industrie minière? Si non, quand les pourparlers vont-ils commencer avec le gouvernement du Québec, soit celui de M. Bourassa?

[Traduction]

**L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):** Monsieur le Président, je puis confirmer que les pourparlers se poursuivent avec le gouvernement du Québec au sujet de nos ententes de collaboration économique. J'espère que maintenant que le gouvernement Bourassa a été réélu il y aura un nouveau cabinet et que nous pourrons progresser et signer des ententes dans un proche avenir.

\* \* \*

**LE PROGRAMME DÉVELOPPEMENT DES  
COLLECTIVITÉS**

**M. Brian O'Kurley (Elk Island):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le programme Développement des collectivités concernant Lamont-Two Hills est important pour Elk Island. Est-ce que la ministre peut nous donner l'assurance que ce programme va se poursuivre et dans l'affirmative veut-elle également donner l'assurance que sur les crédits du programme il n'y aura qu'une part minimale consacrée à l'administration et à la bureaucratie et que la majeure partie sera destinée à aider les petites entreprises et notre localité?

**L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, le programme Développement des collectivités concernant Lamont-Two Hills n'est en existence que depuis quelques années. Malgré cela, il s'avère déjà utile. Il est à prévoir qu'au fur et à mesure de son évolution la part des frais administratifs va diminuer par rapport à celle des frais du programme parce que c'est ce qui se passe normalement dans ces projets de développement des collectivités.